



Ref: n°01/RO/OE-FLEGT/FODER/CMR_07012

**MISSION D'OBSERVATION EXTERNE DES ACTIVITES
FORESTIERES DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-
PROJET OE-FLEGT**

RAPPORT D'OBSERVATION

Juillet 2012

Forêts et Développement Rural (FODER)
Tel : 00 237 22 00 52 48, E-mail : foder_org@yahoo.fr
B.P. 11317 Yaoundé - Cameroun

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES ACRONYMES	3
LISTE DES FIGURES	4
LISTES DES TABLEAUX.....	4
Résumé exécutif	5
INTRODUCTION.....	6
1.Contexte et objectifs de la mission.....	6
2. Méthodes, Matériels, et composition de l'équipe.....	6
2.1. Identification des objectifs de la mission d'OE.....	7
2.2. Collecte des informations	7
2.3. Plan de travail de la mission d'observation	8
3. Itinéraire et calendrier de la mission d'observation	9
4. DESCRIPTION DES FAITS OBSERVES.....	9
4.1. Village Kong sur l'axe Yoko-Ngamé-Tikar.....	9
4.2. Village Boanda sur l'axe Yoko-Linté.....	10
4.3. Village Mamkim sur l'axe Yoko-Ntui	10
5. LOCALISATION ET CARTOGRAPHIE DES FAITS	11
6. IMAGERIE DES FAITS.....	12
7. ANALYSE DES FAITS ET RECOMMANDATIONS.....	12
8. DIFFICULTES RENCONTREES	13
CONCLUSION	13

LISTE DES ACRONYMES

APV	: Accord de Partenariat Volontaire
EMP	: Etablissement M Pierre
FLEGT	: Forest Law Enforcement Governance and Trade
FODER	: Forêt et Développement Rural
GAD	: Groupement Africain de Distribution
GPS	: Global Positionning System
MINFOF	: Ministères des Forêts et de la Faune
RFA	: Redevance forestière Annuelle
SCC	: Société Civile et Communautés
SF-FLEGT	: Surveillant Forestier-FLEGT
SIM	: Société Industrielle de Mbang
TIB	: Transformation Intégrée du Bois
UE	: Union Européen
UFA	: Unité Forestière d'Aménagement
VC	: Vente de Coupe

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation de la mission d'observation	11
Figure 2: Billes de bois abandonnées dans un parc sur le tronçon Yoko-Kong.....	12
Figure 4: Grumiers transportant des billes non marquées et des marques illisibles.....	12

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1 : Itinéraire et calendrier de la mission d'observation	9
--	---

Résumé exécutif

Dans le cadre de l'exécution du projet d'« Observation externe et communautaire des forêts dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun », l'association Forêts et Développement Rural (FODER) a organisée une mission d'observation dans le Département du Mbam et Kim Région du Centre du 08 au 13 juillet 2012. Les objectifs de cette mission d'observation ont été d'investiguer sur les activités forestières menées dans les ventes de coupes attribuées dans les arrondissements de Yoko et Nagmbé-Tikar, de les documenter et dénoncer les illégalités constatées.

L'approche méthodologique adoptée pour cette intervention repose sur les entretiens semi-directifs et l'observation directe. Le matériel utilisé lors de cette mission a été constitué de GPS, APN, Equipement de sécurité (bottes, gilets, casques) et d'un pick up Toyota pour le transport de la mission.

Un ensemble d'éléments indiquant le non respect de la réglementation forestière par les exploitants a été observé sur les trois axes parcourus par la mission.

Sur le tronçon Yoko-Kong, un parc à bois avec des billes abattues et abandonnées d'aucunes marquées et d'autres n'ayant aucunes marques a été identifié par la mission. Suivant les marques portées sur certaines billes, ce parc serait celui de EMP et les billes présentent aurait été abattue en juin 2012.

Sur le tronçon Yoko-Linté, au niveau du village Boanda, l'entrée d'une piste menant à un site d'abattage illégal a été obstruée par l'exploitant pour camoufler ses exactions. Ce type d'irrégularité a été observé le long de tronçon. Des allégations ont été faites par les membres de la communauté Boanda sur l'existence de bois enterrés après abattage par les exploitants dans la forêt.

La VC 08 10 219 attribuée et située dans l'Arrondissement de Ngambé-Tikar serait simultanément exploitée dans l'Arrondissement de Yoko et plus précisément à Mengoing sur le tronçon Yoko-Ntui. En outre, sur ce même axe des chargements de grumes non marquées en provenance de Mengoing ont été identifiés à Mamkim. En dépit de l'inaccessibilité aux dossiers d'attribution des VC opérationnelles localisés dans le Département du Mbam et Kim, des cartes de ces titres forestiers et le mauvais état des routes, les objectifs fixés dans le cadre de la mission d'observation ont été atteint. Sur la base des observations faites, la mission recommande de :

- Respecter les textes en vigueur en matière d'attribution des Petits titres ;
- Vérifier effectivement le respect des normes d'inventaire d'exploitation avant l'établissement des certificats de VC ;
- Poursuivre les investigations sur les allégations de bois enterrés à Boanda et sur l'exploitation de la vente de coupe, fictive ou réelle qui menacerait l'UFA 08 006 qui fait l'objet d'incrustations régulières par les exploitants véreux.

INTRODUCTION

1. Contexte et objectifs de la mission

En réponse à l'exploitation forestière illégale perpétrée dans les pays exportateurs de bois, l'UE a mis sur pied le plan d'action sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT en anglais) par le biais des Accords de Partenariat Volontaire (APV). A travers la signature de l'APV, le gouvernement du Cameroun s'est engagé à garantir la légalité de toute sa production nationale de bois et produits dérivés, destinée au marché européen. La mise en œuvre de l'APV permettra d'améliorer la gouvernance forestière en renforçant le contrôle de l'espace forestier camerounais. Renforcer le contrôle de l'espace forestier implique entre autre la participation de tous les acteurs concernés notamment les communautés locales et autochtones, acteur central dans la gestion des forêts.

Cependant, en dépit de cette position cruciale que communautés locales occupent dans la gestion des forêts, leur participation n'est pas encore suffisante. Etant l'un des points faibles de la mise en œuvre du processus FLEGT, la participation des communautés locales dans la surveillance des forêts mérite d'être renforcé. C'est donc en vue de contribuer à adresser cette question que le projet « Observation externe et communautaire des forêts dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun » (OE-FLEGT) est exécuté par l'ONG Forêt et Développement Rural (FODER) depuis janvier 2012.

Dans la suite de l'exécution dudit projet, des activités d'information/sensibilisation et renforcement des capacités des communautés locales à l'observation externe des forêts ont été organisées dans la région du Centre. Ainsi, sur les allégations d'exploitation illégales reçues des membres des communautés, une équipe de FODER a organisée une mission d'observation des activités forestières dans le Département du Mbam et Kim, du 08 au 13 juillet 2012.

La mission d'observation réalisée a eu pour objectif :

- Investiguer sur les activités forestières menées dans les ventes de coupes attribuées dans les arrondissements de Yoko et Nagmbé-Tikar;
- Documenter et dénoncer les illégalités constatées.

2. Méthodes, Matériels, et composition de l'équipe

L'approche méthodologique adoptée pour l'observation externe des activités forestières s'appuie sur :

- L'identification des objectifs de la mission de l'observation ;

- La collecte et l'analyse des documents ;
- L'observation et la collecte de données sur le terrain ;
- L'information et l'engagement des décideurs.

2.1. Identification des objectifs de la mission d'OE

Il s'agit de définir clairement les objectifs de la mission d'observation en tenant compte des types d'illégalités sur lesquelles porteront les investigations, la zone d'intervention, les ressources (matérielles, humaines) disponibles pour atteindre les objectifs de la mission.

2.2. Collecte des informations

Les informations sont généralement collectées à partir des documents avant la mission et à partir des entretiens auprès des personnes clés pendant la mission.

- **La collecte des informations à partir des documents**

La collecte des documents est un exercice constant tout au long de la mission. Malgré les difficultés rencontrées par la mission dans l'accès aux documents essentiels pour l'observation des activités forestières au près des services du MINFOF, les documents suivants ont pu être obtenus:

- Liste de titres forestiers valides en date du 15 juin 2012 ;
- Liste de titres forestiers opérationnels en date du 15 juin 2012.
- Cartes de quelques titres valides et opérationnels.

Les dossiers d'attribution, la description des limites et les autorisations annuelles de coupe relatives aux titres localisés dans la zone d'intervention sont aussi des documents à collectés avant la descente sur le terrain.

Après la collecte, une analyse des informations extraites desdits documents a été faite. Mais en l'absence des cartes et dossiers d'attribution, les fiches d'information détaillées sur les titres forestiers identifiés dans la zone d'intervention du projet n'ont pas été élaborées. En générale ces fiches doivent contenir:

- Coordonnées des responsables des titres forestiers ;
- Nature du titre détenu, Numéro du titre;
- Date d'attribution ; Superficie, Villages environnants ;
- Date d'attribution, Permis annuels obtenus ;
- Synthèse des obligations d'aménagement ou pas ;

- Synthèse des rapports de missions de contrôle de l'administration existants;
- Synthèse des rapports d'OI existants sur le titre concernés.

- **La collecte des informations sur le terrain**

Les informations ont été collectées sur le terrain au moyen de l'observation directe, les entretiens directifs, les focus groupes et les entretiens semi-directifs. La collecte des informations par l'observation peut parfois se faire sur la base d'une fiche élaborée en vue de noter les faits à analyser et les entretiens quand à eux des questionnaires.

2.3. Plan de travail de la mission d'observation

Il s'agit en effet, d'un document qui permet d'assurer l'efficacité et le succès d'une mission d'observation et donc doit être disponible avant la mission. A la fin de la collecte et l'analyse des documents, un plan de travail de la mission a été élaboré et contient les éléments suivants :

- Objectifs de la mission ;
- Itinéraire et calendrier ;
- Profil des sociétés d'exploitation forestière à visiter ;
- Activités et outils spécifiques à utiliser pour atteindre les objectifs ;
- Outils d'investigation ;
- Equipement ;
- Personnel et leur responsabilité pendant la mission

Après la mission de terrain, les informations doivent être vérifiés, rédigés sous forme de rapport et diffusés pour engager les acteurs dans un processus de réforme de la gouvernance forestière. Ces étapes doivent se faire suivant les règles de l'art.

L'équipe de la mission était composé de :

- Madame ESSOUNGOU Nadège, Chef de mission ;
- Monsieur Sébastien TCHEBAYOU, Coordonateur ;
- Monsieur FOTSO Jean, Chauffeur.

La logistique mise en place était composée de :

- Un équipement de sécurité constitué de : 02 paires de bottes, 02 Mentaux ;
- 01 Pick up de marque TOYOTA Hilux 4x4 de FODER ;
- 02 téléphones portables émetteurs récepteurs ;
- 02 GPS marque GARMIN-Etrex ;
- 02 Appareils photos numériques ;

- 02 ordinateurs portables.

3. Itinéraire et calendrier de la mission d'observation

Tableau 1 : Itinéraire et calendrier de la mission d'observation

Date	Activité	Lieu
Dimanche 08 juillet 2012	-Voyage aller Yaoundé-Yoko -Arrivée et installation à Yoko -Nuitée à Yoko	Yaoundé ; Yoko
Lundi 09 juillet 2012	-Visite de courtoisie au chef de poste forestier de Yoko -Investigations sur les activités forestières en cours sur le tronçon Yoko-Kong -Observation sur les pistes de débardage et ancien parc à bois - Nuitée à Yoko	Kong
Mardi 10 juillet 2012	-Investigations sur les activités forestières en cours sur le tronçon Yoko-Linté -Observation sur les pistes de débardage et anciens parc à bois - Nuitée à Yoko	Boanda, Yoko
Jeudi 12 juillet 2012	Investigations sur les activités forestières en cours sur le tronçon Yoko-Ngouétou -Observation des bois stockés à Mamkim - Nuitée à Ntui	Mankim, Ntui
Vendredi 13 juillet 2012	Voyage retour sur Yaoundé	Ntui, Yaoundé

4. DESCRIPTION DES FAITS OBSERVES

4.1. Village Kong sur l'axe Yoko-Ngamé-Tikar

Le 09 juillet 2012, l'équipe de la mission s'est déportée sur le tronçon Yoko – Kong. A environ 45 km de Yoko, dans le village Kong, les investigations menées auprès de quelques membres de la communauté révèlent que 03 VC sont en activités sur les 04 valides et opérationnelles dans les limites du village : Société Industrielle de Mbang / Transformation Intégrée de Bois (SIM/TIB), Groupement Africain de Distribution (GAD) et Etablissement MBGATOU Pierre (EMP).

A l'exception de TIB, la communauté entretiendrait des relations conflictuelles avec GAD et EMP du fait du non paiement des droits revenants à la communauté. Ce qui serait la cause des revendications fréquentes de la communauté. La rencontre du chef du village, sa majesté WAVE ABDOU RAÏM en présence de quelques uns de ses notables, pour des échanges en vue d'obtenir plus de précision révèlent qu'il s'agit des : **08 10 216 ; 08 10 217 ; 08 10 218 ; 08 10 219**. Ces VC sont opérationnelles dans les environs du village Kong et appartiennent toutes à EMP. Cependant 02 d'entre elles sont exploitées par SIM/TIB mais les chantiers sont momentanément en arrêt pour cause de pluies. Selon le chef de Kong, compte tenu de son expérience en matière d'exploitation forestières, il n y pas de nécessité à surveiller les activités forestières dans sa

localité car les opérateurs économiques identifiés respectes les procédures d'exploitation, les normes sociales et environnementales exigées en milieu forestier.

Une analyse de ces déclarations du chef de Kong, montre des contradictions dans ces propos et une opposition à la surveillance/observation externe des activités forestières dans son village par des tierces. Par conséquent, la mission a émis des réserves à engager un surveillant forestier FLEGT dans ce village.

Sur le chemin du retour de Kong, l'équipe de la mission a identifié sur le tronçon Yoko-Kong un parc à bois avec 5 billes de bois dont deux (02) portaient les marques : Société EMP, VC 08 10 217 (fig.2)

4.2. Village Boanda sur l'axe Yoko-Linté

Le 10 juillet 2012, l'équipe de la mission à fait escale dans le village Boanda sur le tronçon Yoko- Linté, à environ 30 km du carrefour Linté de coordonnée 0192800 (N) et 0592603 (E).

Il ressort des investigations menées dans le village Boanda que, SIM/TIB aurait exploité le bois en 2011 avec des pratiques d'exploitation non réglementaires et aurait enterré des billes de bois à différents endroit dans la forêt. A cause des routes impraticables à cette période de l'année, l'équipe de la mission n'a pas pu accéder à ces endroits. A environ 1 km du village Boanda en allant vers le carrefour Linté, la mission a identifié l'obstruction des pistes d'évacuation du bois. Pistes qui pénètrent la forêt sur plus de 1 Km de la route. Cet élément est illustré par la figure 4 sur laquelle la vue de devant de l'obstruction montre un récent par rapport à la vue arrière qui montre une route relativement vieille (fig.4).Ce qui constitue une infraction car l'exploitant n'est pas autorisé à abattre le bois à plus de 1 Km de la route.

Les informations de bois enterrés ou des bois exploités hors limite pour les cas d'ouverture de route par exemple, sont à explorer. Par ailleurs, les investigations auprès de la communauté montrent un besoin d'encadrement effectif des communautés locales dans la gestion des ressources forestières afin d'être mieux outillées pour participer efficacement à la gestion durable des ressources forestières de leur terroir.

4.3. Village Mamkim sur l'axe Yoko-Ntui

Le 12 juillet 2012, la mission s'est déployée sur le tronçon Yoko-Ntui dans le village Mamkim à 85 Km de Yoko et 103 Km de Ntui. Le village Mankim est repérable à partir de sa chefferie située au point de coordonnées 01 67 573 de (N) et 05 55 765 (E) à 610 m d'altitude.

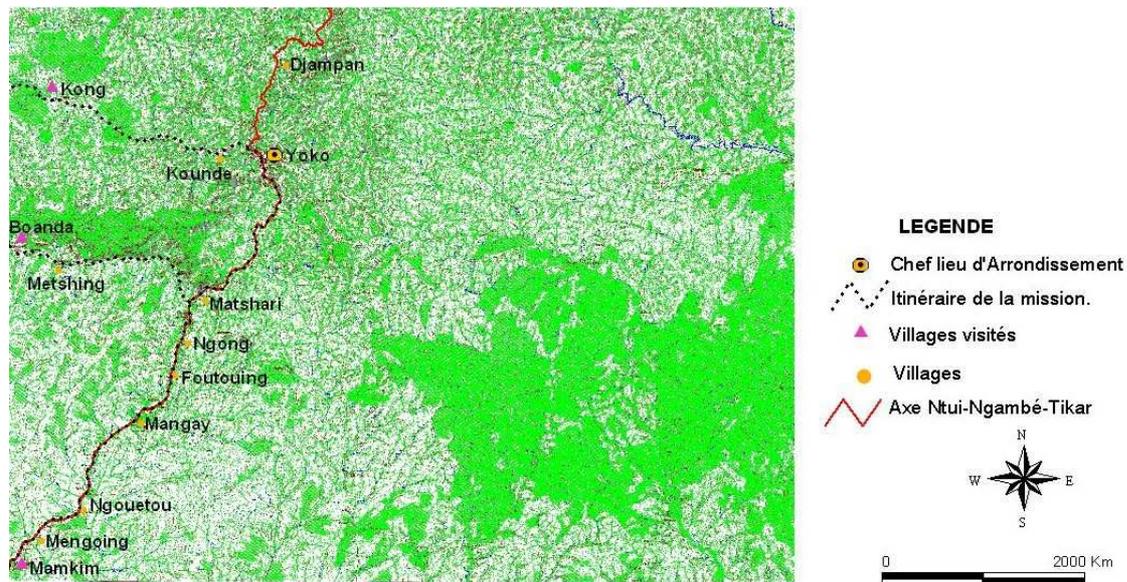
Les informations ont été collectées auprès du chef de village sa majesté KAHIR MVOTO George en présence de quelques notables. Les informations collectées révèlent qu'entre les mois de mars et avril 2012, le bois aurait été extrait des plantations villageoises de Mamkim par un exploitant dénommé ECOTRA ayant sa base dans ledit village et le prix du mètre cube aurait été fixé à 1000 FCFA. Après le village Mamkim, cet exploitant se serait déplacé à Mengoing, village distant de Mamkim d'un peu plus de 5 Km, où il serait entrain d'exploiter le bois à dans les mêmes conditions.

Sur place la mission a pu observer des billes de bois chargés sur l'un des grumiers de l'exploitant et les éléments suivants ont été notés :

- Les billes transportées par les grumiers ne sont pas toutes marquées (fig.6) ;
- Les billes marquées qui auraient été abattue à Mengoing portent les marques de EMP, sur la VC 08 10 219 située dans l'arrondissement de Ngambé-Tikar (fig. 6) ;
- Les marques du marteau ne sont pas toujours lisibles sur les billes (fig. 6).

Suite au non paiement des droits de la communauté, cette dernière aurait confisquée les lettres de voitures pour l'acheminement du bois extrait de leurs plantations. Raison pour laquelle des grumiers de la société ECOTRA sont garés à Mamkim (fig.7). Des informations reçues du SF-FLEGT¹ qui suit l'évolution de cette exploitation sur le terrain, l'exploitant en question se nommerait DENNIE Gabriel et serait originaire de Mengouing. N'étant pas en mesure de payer à la communauté plus de 1 000 FCFA le m³, l'exploitant serait sur le point de délocaliser son exploitation de à Ngouetou.

5. LOCALISATION ET CARTOGRAPHIE DES FAITS



ITINERAIRE DE LA MISSION ET LOCALISATION DES VILLAGES VISITES
DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

Source: FODER Août 2012

Figure 1 : Carte de localisation de la mission d'observation

¹ SF-FLEGT est l'acronyme donnée au surveillant forestier dans le cadre du projet « Observation externe et communautaire des forêts dans la mise en œuvre de l'APV au Cameroun » exécuté par FODER sur financement de l'Union Européenne.

6. IMAGERIE DES FAITS



Figure 2: Billes de bois abandonnées dans un parc sur le tronçon Yoko-Kong (FODER, 2012)



Figure 3: Entrée et vue intérieure d'une piste d'évacuation du bois obstruée sur la route carrefour Linté-Linté (FODER, 2012)



Figure 4: Grumiers transportant des billes non marquées et des marques illisibles (FODER, 2012)

7. ANALYSE DES FAITS ET DISCUSSION

Les sociétés forestières qui exploitent le bois par VC sur les tronçons parcourus opèrent dans un flou entretenu par la non application de la réglementation forestière. Lorsqu'un exploitant abat les arbres en dehors des limites autorisées ou ne respecte pas l'emprise des routes, ceci soulève des préoccupations sur l'action et le rôle des services déconcentrés de l'administration forestière qui sont chargés de veiller au respect de la loi par les exploitants forestier. Un autre fait surprenant mais certainement pas nouveau c'est l'exploitation simultanée d'une vente de coupe par deux exploitants dans l'arrondissement de Yoko et celui de Ngambé-Tikar. L'examen de la liste des titres forestiers valides et opérationnels en date du 15 mai 2012 montre que cette VC a été légalement attribuée à EMP et est localisée dans l'arrondissement de Ngamé-Tikar. Ce fait

renvoi au blanchiment du bois, pratique couramment utilisée par les exploitants illégaux pour commercialiser le bois. Par ailleurs, deux ventes de coupe sont opérationnelles dans deux localités distantes d'un minimum d'environ 120 Km ce qui est incongrue.

De tout ce qui précède, la mission d'observation externe recommande de:

1. Respecter les textes en vigueur en matière d'attribution des Petits titres ;
2. Vérifier effectivement le respect des normes d'inventaire d'exploitation avant l'établissement des certificats de VC ;
3. Poursuivre les investigations sur les allégations de bois enterrés à Boanda et sur l'exploitation de la vente de coupe, fictive ou réelle qui peut être une menace pour l'UFA 08 006 qui fait l'objet d'incrustations régulières, la vidant de ce fait de ses bois de valeur.

8. DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées par la mission sont surtout

- l'inaccessibilité aux dossiers d'attribution des VC opérationnelles ainsi que les cartes de tous les titres forestiers dans le Département du Mbam et Kim. Par conséquent, la mission n'a pas pu investiguer sur le respect des limites lors de l'exploitation.
- Le mauvais état des routes n'a pas permis à la mission de se rendre sur les sites d'exploitation pour constater les souches non marquées et les billes enterrées.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente mission d'observation a été une expérience de plus pour l'observation indépendante menée par la SCC au Cameroun. Elle a permis de documenter les faits sur l'exploitation illégale perpétrée sur les VC dans le Département du Mbam et Kim, en vue d'informer et d'engager les responsabilités des décideurs dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts.

Du point de vue du respect de la réglementation en vigueur dans les VC, le constat fait donne l'impression que les services déconcentrés de l'administration forestière sont absents dans le Département. La qualité de l'exploitation qui se fait actuellement dans les VC sur les axes parcourus ne respect pas les normes techniques d'exploitation forestière en matière de marquage réglementaire des bois transportés et abandonnés.

Si malgré l'existence de l'arsenal juridique dont dispose l'administration forestière du Cameroun des fuites persistent encore dans le système de contrôle des activités forestières, un espoir semble dorénavant attendu de la mise en œuvre du FLEGT et ses mesures connexes entre autres l'Observation Indépendante menée par la SCC pour accroître l'efficacité du contrôle et par là, la gestion durable efficiente des ressources forestières.

